

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclamations... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITTE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Mai 1879.

Chronique générale.

LE RAPPORT DE M. DE LA FORGE.

M. Lepère, ministre de l'intérieur, a eu la fantaisie de se faire adresser un rapport sur la liberté de la presse. Dans les jours sinistres que nous traversons, M. Lepère aurait pu avoir certainement des inspirations plus opportunes et mieux appropriées aux graves préoccupations de l'esprit public.

Ce document débute ainsi : « Il a semblé nécessaire, au moment où la République était définitivement fondée, où la liberté de la presse allait pouvoir enfin devenir une réalité, de faire rechercher et de faire connaître par quelles vicissitudes avait passé la presse française. »

Il faut convenir que ce début est singulier. Le ministre fait insérer à l'Officiel que « la liberté de la pensée va enfin devenir une réalité ». A l'heure où la liberté de conscience est attaquée par le gouvernement lui-même, à l'heure où l'on voudrait étouffer le droit de pétition dans une moitié au moins de la nation, à l'heure enfin où l'on cherche à comprimer par un procès la liberté de la parole des évêques, cette déclaration peut-elle être autre chose qu'une ironie ?

On affirme toutefois que ce rapport servira de base à un nouveau projet de loi sur la presse, et que ce projet de loi supprimera presque toutes les formalités et pénalités qui entravent la presse, en se montrant

néanmoins très-sévère sur tout ce qui aurait le caractère de la diffamation et d'attaques contre les personnes privées.

Ajoutons enfin que la République française laisse clairement entendre que la libre discussion des actes au parti républicain est une de ces fausses et dangereuses libertés dont la suppression pourrait bien prochainement devenir opportune.

Nous lisons dans la Patrie :

Il paraît que, voulant donner sans doute aux députés l'exemple du zèle et du travail, les ministres se proposent de présenter, à la rentrée des Chambres, un certain nombre de projets de loi, parmi lesquels il en est un surtout qui mérite une mention particulière.

Nous entendons parler du projet relatif à l'organisation municipale, si souvent entrepris et si souvent abandonné depuis huit années, mais que le cabinet actuel se flatte de pouvoir mener à bien. Ce projet, venant compléter la loi présentement en vigueur sur la nomination des maires, réglerait tout ce qui concerne la composition et les attributions des conseils municipaux.

Entre autres innovations qu'il contiendrait, nous noterons l'établissement de la publicité pour les séances des conseils municipaux. Ce n'est pas la première fois, du reste, que pareille proposition aura été faite au Parlement, et nous ne croyons pas inutile de rappeler ici que le ministre Jules Simon s'appretait à combattre la publicité des séances des conseils municipaux, déjà adoptée en première lecture par la Chambre, lorsque le ministère de Broglie fut appelé à le remplacer au 16 mai 1877.

Ainsi, ce que M. Jules Simon lui-même considérait, il y a moins de deux années, comme dangereux pour la tranquillité des esprits et le bon ordre des délibérations municipales, le gouvernement actuel prendrait l'initiative de l'établir.

Ce seul rapprochement suffira, croyons-

nous, pour déterminer l'étendue de la pente que nous avons descendue depuis lors.

On dit, dans les cercles républicains opportunistes, que le gouvernement réunira dans la Chambre une forte majorité pour déclarer nulle l'élection de Blanqui.

On prétend aussi que le cabinet ne s'engagera pas tant à fond qu'on le dit sur la question de l'enseignement supérieur.

La France affirme que si la grande revue annoncée pour le 1<sup>er</sup> juin a lieu à l'époque fixée, la distribution des nouveaux drapeaux ne pourra coïncider avec cette solennité militaire, les marchés passés indiquant une livraison plus éloignée.

On sait que l'honorable général Vinoy a eu un entretien très-sérieux avec le Président de la République au sujet des décorations dont on demande le rétablissement en faveur des communards amnistiés. Le grand chancelier a fait valoir cet argument, qui a beaucoup frappé M. Grévy. Ces décorations étaient militaires; on peut effacer les conséquences civiles et politiques d'un jugement; peut-on effacer ce fait que des soldats légionnaires se sont battus contre d'autres soldats, les premiers insurgés, les seconds défenseurs de la loi? Si les premiers sont réintégrés, que valent les croix données aux défenseurs de la loi?

Les délégués des Chambres de commerce, reçus vendredi par M. Tirard, se plaignent hautement de l'attitude et du ton qu'il a pris à leur égard. Ils confondent dans leur ressentiment M. Waddington et M. Léon Say. Ces trois ministres peuvent s'attendre à être vigoureusement attaqués, tant au Sénat qu'à la Chambre. M. Léon Say, considéré comme l'inspirateur de cette résistance aux

vœux des protectionnistes, sera le premier visé.

NOS TRAITÉS DE COMMERCE.

On lit dans une correspondance particulière de l'Espérance, de Nantes :

Lorsque je vous disais, au moment où l'Allemagne dénonçait ses traités de commerce, que cette inauguration d'une nouvelle politique commerciale chez nos voisins nous obligeait à remanier aussi tout le système de nos relations économiques avec l'étranger, je fus traité d'ignorant par quelques bons confrères. On ne voulait pas se rappeler que nous étions liés à l'Allemagne non-seulement par les conventions de 1862, mais encore par le traité de paix de Francfort. On ne voulait pas comprendre que si les premières conventions pouvaient être dénoncées de part et d'autre, dans certains délais, il n'en était pas de même de celle qui avait mis fin à l'état de guerre entre les deux pays. Or, c'est le traité de Francfort qui assure à l'Allemagne le traitement de la nation la plus favorisée; par conséquent, ce traitement lui est garanti, de notre part, d'une façon permanente, quoi qu'elle fasse de son côté. Par conséquent encore, si, renonçant à tout tarif conventionnel, l'Allemagne applique universellement son tarif général, nos produits exportés sur son territoire se trouvent soumis à ce tarif, tandis que les siens, venant chez nous, continuent à profiter de tous les avantages que nos propres traités assurent aux autres nations.

Cette opinion, que je soutenais pourtant sans emportement, fut taxée d'hérésie. Eh bien! la voici devenue l'opinion officielle, ainsi qu'il résulte d'une lettre adressée par M. Tirard, ministre du commerce, à un groupe de négociants :

« ... La prorogation jusqu'au 31 décembre 1870 de nos traités implique, dit cette lettre, que la France en Angleterre et l'Angleterre en France continueront à jouir, jusqu'à la date précitée, des avantages qu'elles se sont réciproquement concédés par les

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

On lit dans l'Espérance, de Nantes :

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs des vers excellents d'un de nos compatriotes nantais : ils expriment avec énergie et clarté des sentiments qui sont les nôtres.

CRAINTE ET ESPOIR.

Quel vertige est le tien, pauvre France affolée! Ta raison est perdue; où s'en est-elle allée! Par quelle erreur, par quel renversement fatal, Le mal est-il le bien, le bien est-il le mal!... C'est que, tout enivré de ton omnipotence, Tu veux la liberté jusques à la licence; C'est que, dans ton orgueil, ô peuple souverain, Tu ne veux accepter ni joug, ni lois, ni frein.

LIBERTÉ! Que ce mot sonne bien à l'oreille, Et dans les cœurs français quels transports il éveille! Mais, sous peine de n'être, ô France, qu'un vain nom, La liberté doit être à tous. — L'est-elle? — Non. Vous désirez former, fils de quatre-vingt-treize, Des fils pareils à vous; formez-les; à votre aise. Nous devons tous respect à ce droit paternel, Que Dieu même grava dans son code éternel.

Mais nous, qui professons de tout autres doctrines, Qui voulons que nos fils suivent les lois divines, Nous réclamons ce droit intégral et complet, D'instruire et d'élever nos fils comme il nous plaît; De choisir une école ou privée ou publique, Une éducation cléricale ou laïque. Si par nos gouvernants ce choix nous est ôté, Pourquoi si bruyamment parler de LIBERTÉ!

L'ÉGALITÉ pour tous, et pour tous la justice. Les beaux jours d'autrefois fleuriront encore; Honneur à la vertu, châtiement pour le vice. Et nous verrons bientôt renaitre l'âge d'or. Rappelons les forçats et chassons les Jésuites; Tout n'en ira que mieux, et, selon ses mérites, Dans notre bon pays, chacun sera traité. L'Égalité pour tous; vive l'ÉGALITÉ!

FRATERNITÉ! Mon Dieu, qu'il est doux de l'entendre, Ce mot qui qualifie un sentiment si tendre; On le redit toujours depuis dix-neuf cents ans, Que Jésus, le premier, l'apprit à ses enfants. Qu'il est beau de greffer, ô sainte République, Sur un devoir chrétien une vertu civique! Quel plus touchant tableau que de voir, en tout lieu, La concorde et la paix régner sous l'œil de Dieu!... Tout à coup on entend, des lèvres du grand maître, Tomber ces mots haineux : « L'ennemi c'est le prêtre. » La meute des journaux, d'un concert enragé, Répète en aboyant : Haro sur le clergé!... Quel mal a-t-il donc fait, quelle faute commise? Loin de tous nos débats, enfermé dans l'église,

Il prie, instruit, console, et d'un cœur indulgent Dit : Haine et guerre au vice, et pardon au méchant. « Plus de Dieu ! (c'est le cri de ces hommes sinistres). » Si Dieu n'existe pas, à quoi bon ses ministres ! » Qu'il soit mis hors la loi, le prêtre détesté !... » Voilà le dernier mot de la FRATERNITÉ.

Efface de tes murs la devise hypocrite; Elle ment sans vergogne, ô peuple! on n'y croit plus; Et mets-y celle-ci, brutalement écrite : « Le droit est au plus fort, et malheur aux vaincus. »

Au sein de nos cités, jusque dans nos bourgades, D'humbles religieux, modestes professeurs, Assemblent autour d'eux, en nombreuses brigades, Les fils des ouvriers et ceux des laborateurs. Ils veulent faire d'eux, si simple est leur programme, D'honnêtes travailleurs, d'utiles citoyens; Ils leur parlent du Ciel, ils élèvent leur âme Et préparent ainsi de solides chrétiens. C'est là qu'est le grief... « Expulsions de l'école » Tous ces Ignorantins, ennemis du progrès; » Arrachons de ses murs la croix, honteux symbole » De superstition; puis nous verrons après... »

Qui ne s'est déconvert devant ces saintes filles, Au front pur, à l'air calme, aux yeux pleins de douceur, Qui descendent souvent des plus nobles familles, Et que le pauvre aborde, en leur disant : Ma Sœur. Suivons-les, pénétrons dans ces vastes asiles, Où viennent s'entasser les souffrances des villes. Quel touchant intérêt, quels soins, quel dévouement!

Comme la charité s'exerce simplement! Pour chacun elles ont une bonne parole, Qui rafraîchit le cœur, le calme et le console. Leur présence adoucit les affres du trépas, Et le mourant s'endort doucement dans leurs bras. Loin de les effrayer, le danger les attire; Quand sévit le fléau, ces vierges du Seigneur, Marchant d'un front serein au devant du martyre, Comme un vaillant soldat, tombent au champ d'honneur. Dans l'univers entier, ce sublime héroïsme, Cette haute vertu, fruits du Catholicisme, Font l'admiration des peuples protestants, Nous sont même enviés par les Mahométans! (1) Et nous qui possédons ce bien inestimable, Qui devrions garder et bénir ces cœurs d'or, Nous formons, sans rougir, le projet exécrable De nous débarrasser de ce rare trésor... « Mettons nos hôpitaux en des mains mercenaires; » Nous paierons, s'il le faut, de plus larges salaires; » Mais nous abolissons d'abrutissants abus; » Et nous bannissons Dieu, dont nous ne voulons plus... »

Les rois, chez nos voisins, sont gens qu'on assassine; Nos journaux indignés, comme on se l'imagine, Proposent un moyen simple et sûr à la fois; Punir les meurtriers? — Non, — supprimer les rois! Il ne faut pas tenter Messieurs les régicides... Nos journaux sont parfois cyniquement candides!

(1) Pendant la guerre de Crimée et celle plus récente des Russes contre les Turcs, les Mahométans ont publiquement manifesté leur admiration et leur reconnaissance envers nos sœurs de charité pour les soins dévoués qu'elles donnaient à leurs malades et à leurs blessés, dans les ambulances de Constantinople.

précédents traités, « mais à l'égard de l'Allemagne, envers laquelle nous ne sommes liés par aucun tarif spécial et par aucune clause limitative de durée, elle nous impose l'obligation de recevoir les produits d'origine et de fabrication allemande aux mêmes conditions que les produits similaires anglais, belges, etc., etc. » sans que, de son côté, le gouvernement allemand soit soumis à d'autre condition que DE NOUS FAIRE JOUIR DU TRAITEMENT DE LA NATION LA PLUS FAVORISÉE. »

Et plus loin :

« Tant que nos tarifs conventionnels demeureront en vigueur, l'Allemagne en aura la jouissance et elle sera de même appelée à bénéficier des nouveaux arrangements que nous pourrions conclure. Dans le cas où l'Allemagne ne s'engagerait pas dans de nouvelles conventions, nous n'aurions le droit, chez elle, qu'au traitement établi par le tarif autonome à partir du jour où il sera promulgué. »

J'engage les libre-échangistes à méditer ces déclarations. Il en ressort que le maintien, la prolongation ou le renouvellement de nos traités de commerce deviendrait, en ce qui concerne les relations avec nos voisins de l'Est, de la protection à rebours, une prime donnée à la production de nos anciens ennemis.

\*\*\*

#### DISCOURS D'UN HONNÊTE HOMME.

Voici le discours prononcé, au conseil général des Vosges, par M. Champy :

« Messieurs,

« Permettez-moi d'appuyer auprès de vous le vœu dont notre honorable collègue, M. Christophe, vous a donné lecture.

« Ce n'est pas ici la place de discuter au fond le projet du gouvernement. Je désire uniquement faire appel aux sentiments qui vous animent tous, j'en suis certain.

« La plupart des membres de cette assemblée sont pères de famille. Plusieurs dont le patriotisme et le dévouement à leur pays ne peuvent être mis en doute confient l'éducation de leurs enfants aux maisons religieuses visées par le projet de loi.

« Sans vouloir attaquer la compétence du gouvernement en pareille matière, vous admettez avec moi que ces collèges, animés des sentiments dont je parlais tout à l'heure, sont plus aptes que qui que ce soit pour apprécier la meilleure direction à donner à leurs enfants, et plus intéressés que M. le ministre lui-même à ce que leurs fils deviennent des hommes sérieux et de bons citoyens.

« Dans mon assez longue carrière militaire, j'ai eu sous mes ordres, dans diverses circonstances, des jeunes officiers qui avaient été élevés dans des maisons religieuses et en particulier dans celles dirigées par les R. P. Jésuites, et je ne puis assez dire combien j'ai été frappé de l'élévation de leurs sentiments et de leur caractère, de leur respect de la discipline et du devoir, de leur entier dévouement et de leur patriotisme à toute épreuve.

« Aussi, après avoir entretenu et développé chez mon fils, dès sa plus tendre enfance, les sentiments que m'inspire mon pays, quand est venue l'heure de la séparation et qu'il m'a fallu penser à le confier à des hommes destinés à devenir pour lui d'autres moi-même, c'est à Vaugirard, chez les pères Jésuites, que je l'ai conduit, et depuis cette époque, j'ai pu voir de près ces religieux qui sont sans cesse en butte aux attaques de certains écrits que je ne veux pas qualifier et que vous connaissez comme moi; j'ai pu voir à l'œuvre ces prêtres que l'on prétend traiter en étrangers; et, pour résumer en quelques mots l'impression qu'ils m'ont laissée, je vous déclare: que j'aurais la conviction d'adresser à chacun de vous l'éloge le plus complet et le plus flatteur, si je lui disais qu'il est aussi Français qu'eux.

« Cette opinion, messieurs, n'est pas uniquement la mienne: elle est partagée par tous les esprits impartiaux, qui ont été à même d'apprécier ces établissements religieux; elle est celle de ces milliers de citoyens de tout rang, de toute condition et de toutes opinions qui, d'un bout de la France à l'autre, couvrent de leurs signatures les pétitions demandant le maintien de l'ordre de choses actuel.

« Laissez-moi croire, messieurs, que vous donnerez à cette manifestation si grande, si noble, si française, un appui énergique, appui qui vous sera dicté par les sentiments libéraux gravés au fond du cœur de tous les enfants de nos contrées, et auxquels, j'en ai le ferme espoir, vous ne voudrez pas donner un démenti. »

Après avoir reproduit ce discours, l'Indépendant d'Indre-et-Loire ajoute les lignes suivantes :

« Voilà un langage sensé, honnête et franc, qui sera approuvé par tous les gens de cœur. En un mot, en tout dissemblable à celui du citoyen Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, malgré la vérité des paroles de M. Champy, les radicaux du conseil général des Vosges lui ont donné tort, mais il est plus honorable dans ces conditions d'être avec les vaincus qu'avec les vainqueurs. Nous regrettons profondément que les membres du conseil général de notre département ne l'aient point compris et n'aient point engagé la lutte sur un terrain aussi excellent que celui que présentent les lois Ferry. En effet, de quoi s'agit-il? de conserver une liberté dont nous jouissons. Une liberté qu'à toujours maintenu l'Empire gouvernement autoritaire, et qu'aujourd'hui la République, régime soi-disant libéral, veut nous enlever. On aurait vu au conseil général d'Indre-et-Loire quels sont les vrais partisans des libertés, qu'on appelait nécessaires sous l'Empire et qui sont, paraît-il, maintenant inutiles, et quels sont les farceurs qui posent comme libéraux pour les besoins de leurs intérêts, mais qui sont les pires des tyrans parce qu'ils n'encourent aucune responsabilité. Les hypocrites auraient été démasqués et les honnêtes gens de tous les partis se seraient comptés. Car tous, impérialistes, monarchistes, républicains, pou-

vaient se rencontrer et se mettre d'accord sur cette question qui est une question de liberté et non une question de religion.

« Ce qu'il y a de curieux, c'est que tous les jours les organes gouvernementaux proclament que la R. F. est un gouvernement fort. Le citoyen J. Ferry proclame non moins énergiquement que la R. F. est perdue si l'on ne se débarrasse pas au plus vite des 800 Jésuites qui mettent la France en péril. Mais l'Empire a bien vécu avec cet immense danger, et ce n'est pas cela qui l'a renversé, car nous n'avons jamais entendu dire que ce fussent les Jésuites qui aient fait le coup de main du 4 septembre, à moins que MM. Gambetta, Jules Favre, Jules Ferry, Glais-Bizoin, Crémieux, soient des Jésuites. Soyez donc francs et avouez que vous êtes faibles, très-faibles, et que vous avez peur de tout, puisque dans un pays comme la France, alors que vous êtes au pouvoir, 800 robes noires vous font trembler, et dans votre peur idiote vous jetez le trouble et l'inquiétude dans toutes les familles... »

\*\*\*

#### On lit dans la Patrie :

« Notre correspondant de Versailles nous signale un fait qui, par le temps qui court, est assez significatif.

« Il existe près de Saint-Cyr, à Villepreux, un ouvroir appelé l'ouvroir Sainte-Julie, qui reçoit des jeunes filles détenues correctionnellement jusqu'à leur majorité. Cet établissement est dirigé par une directrice laïque. Il est le seul qui se trouve dans ce cas; tous les autres du même genre sont confiés à des religieuses.

« Or, il s'est produit dans l'ouvroir de Sainte-Julie des discordes assez graves pour que l'administration supérieure ait jugé nécessaire de le fermer. Les jeunes filles qu'il renfermait en ont été extraites il y a quelques jours et dirigées sur Paris. Elles seront versées partie dans l'établissement du Bon-Pasteur de Limoges, partie dans un autre voisin de Belfort, l'un et l'autre tenus par des religieuses.

« Cette expérience montre assez clairement que les religieuses ont seules assez de patience et de douce fermeté pour maîtriser ces jeunes âmes révoltées.

« Qu'en pensent les partisans de la laïcité à outrance, et quelle opinion vont-ils avoir du ministre de l'intérieur qui a pris une semblable mesure? »

\*\*\*

La curiosité des reporters, qui pénètre partout, a fini par découvrir la retraite où le ventripotent président de la Chambre est allé jouir en paix des loisirs que la République lui a faits.

On avait d'abord pensé que pour combattre les effets plantureux des festins de Lucullus dont il s'engraisse au Palais-Bourbon, il était allé demander aux eaux de Marienbad des influences efficaces contre l'obésité. On avait aussi parlé d'un voyage en Italie et on le voyait déjà en communion d'idées avec l'incorrigible agitateur qui a nom Garibaldi.

Mais toutes ces suppositions, autorisées d'ailleurs par le mystère dont il entourait son voyage, portaient à faux, car c'est à l'hospitalité de M<sup>me</sup> Arnaud (de l'Ariège), héritière de la belle résidence de M. Dubochet, à Clarens, sur le lac de Genève, qu'il avait eu recours pour échapper aux importunités besoigneuses de sa clientèle de Paris. C'est à l'ombre de cette demeure opulente que M. Gambetta se recueille pour se préparer à la campagne législative qui va bientôt commencer et qui ne sera pas comme un ciel sans nuages.

Le Journal de Maine-et-Loire dit à ce sujet :

« Le grand homme est retrouvé! — Il était bien en Suisse, au château des Crêtes, à savourer les délices de la villégiature, en attendant l'heure du rendez-vous qu'il a demandé à son bon ami l'Italien Crispi, auprès duquel il va se rendre, nous dit-on. Que l'air des montagnes lui soit salutaire et que l'Italie lui soit douce!

« En attendant, ses meilleurs amis de la gauche ne peuvent réussir à lui envoyer que de fâcheuses nouvelles au sujet du malaise général qui s'est emparé des esprits, dans toute la France. Députés et sénateurs ont retrouvé leurs départements et leurs électeurs sous le coup des plus pénibles préoccupations. Les déceptions sont si grandes depuis les élections de janvier, et même depuis l'avènement de M. Jules Grévy! Le co-

lossal bouquet de la Giraudière, même escorté de ses deux gendarmes, n'a pu réussir à dissiper toutes les inquiétudes du parti. Il y a de la désillusion et du découragement dans l'air. La prospérité ne vient pas plus que le beau temps; l'apaisement ne se fait pas et nous en sommes toujours au gouvernement de combat; l'esprit de concorde a fui, même dans les rangs de la gauche, et le Français raconte même qu'un sénateur de gauche a été tout à fait mal reçu par l'un de ses meilleurs électeurs :

« Vous nous disiez que l'harmonie des pouvoirs serait assurée si nous nommions vos candidats. Nous l'avons fait, et depuis tout va de mal en pis, sans compter ce qui nous attend; car nous le voyons maintenant, avec la République des républicains, on ne peut jamais être tranquille. »

« Mais M. Crispi donnera sans doute à M. Gambetta le moyen de ramener la concorde et de rassurer tous les esprits. Ils sont si malins, les Italiens! »

\*\*\*

#### LE GOUVERNEUR SÉRIEUSEMENT CIVIL.

Le style, c'est l'homme. Par le style de M. Albert Grévy, connaissez donc l'homme. *Ex ungue leonem*, dit le proverbe. On peut bien appliquer ce proverbe à M. Albert Grévy, gouverneur du pays des lions.

Voici une phrase de sa proclamation qui fera connaître du premier coup ce jeune Prud'homme républicain :

« Le gouverneur général SERA DANS MA PERSONNE, a-t-il dit, ESSENTIELLEMENT CIVIL. »

En vous voyant sous l'habit militaire, j'ai reconnu que vous étiez soldat.

Ceux qui critiquent le mot de Louis XIV : « L'Etat c'est moi, » admireront peut-être le gouvernement dans la personne de M. Albert Grévy, ce sera naturel et légitime de leur part.

Voltaire demandait à Dieu de rendre ridicules les ennemis du patriarche de Ferney. Nous n'avons plus nulle prière à adresser au ciel pour les lions de la République. Ils sont parfaits dans leur genre.

Ecoutez cette autre phrase : « Les temps héroïques, s'est-il écrié, qui ont immortalisé sur la terre africaine la gloire de nos armes, appartiennent à l'histoire! »

Tout est héroïque dans cette phrase, depuis l'abnégation politique jusqu'à l'abnégation grammaticale.

Car nos républicains pratiquent les vertus chrétiennes dans toute leur sévérité, mais ils les appliquent mal.

M. Albert Grévy renonce désormais à vaincre les Arabes : les temps héroïques appartiennent à l'histoire.

M. Albert Grévy ajoute que les temps passés ont immortalisé la gloire de nos armes :

Jusqu'ici c'était la gloire qui immortalisait certaines époques, et non les temps qui immortalisaient la gloire. Mais le nouveau gouverneur a mis la révolution dans le langage.

Nous ne savons si c'est essentiellement civil, mais cela nous paraît être du style à coups de fusil et de la grammaire sabrée à toute volée.

#### Etranger.

Russie. — On télégraphie de Saint-Petersbourg à l'Estafette :

« Des mesures de répression vont être prises contre les correspondants de journaux étrangers qu'on accuse de dénigrer le gouvernement et d'être en relations avec les nihilistes, puisqu'ils connaissent si bien leurs plans.

« Ils seront soumis à une surveillance active et toute correspondance saisie entraînera l'emprisonnement de son auteur. »

#### L'OURAGAN DE SZEGEDIN.

On écrit de Pesth, 4<sup>er</sup> mai : « Il semble qu'un sort ait été jeté sur cette ville dont, il y a deux mois à peine, on annonçait la destruction, et au relèvement de laquelle on travaillait énergiquement déjà.

« Des nouvelles désolantes nous arrivent de Szegedin. Un ouragan terrible s'est déchaîné sur la ville avant-hier, et y a de nou-

Dieu ne prend nul souci des choses d'ici-bas ;  
On peut même affirmer que Dieu n'existe pas.  
L'homme n'est composé que d'un peu de matière,  
Qui se meurt quelques jours, et puis meurt tout entière.  
Dans les temps primitifs, formé par le hasard,  
L'homme était, croyait-on, ou grenouille ou lézard ;  
On vient de retrouver ses titres de famille.  
L'auteur du genre humain fut jadis un gorille,  
Et l'homme de nos jours, par le temps façonné,  
N'est qu'un singe, après tout, plus perfectionné...  
Celui qui découvrit cette sottise infamie,  
Pour prix de son savoir, siège à l'Académie ;  
Quand on n'a pas la foi dans un Dieu créateur,  
Jusqu'où peuvent aller la folie et l'erreur !

Tous ces traits sont frappés au coin de la démence.

Tu te dis en progrès, tu n'es qu'en décadence,

O Français orgueilleux, et ton aveuglement

Te présage et provoque un juste châtiement.

Dieu prive de raison ceux dont il veut la perte (1).

Un peuple condamné, poursuivant son chemin,

Marche, les yeux fermés, vers sa tombe entr'ouverte,

Où le pousse de Dieu la vengeresse main !

Redoute de périr ; l'histoire consultée,

Jamais, en aucun temps, ne montre un peuple athée !

Peut-être, écoutant trop ma crainte et ma douleur,

Suis-je ici, sans raison, prophète de malheur ;

Détournons nos regards de ce navrant spectacle ;

(1) Quos vult Jupiter perire, dementat prius.

Espérons malgré tout ; Dieu peut faire un miracle.

Dans sa bonté sans borne, au lieu de nous punir,

Il peut changer les cœurs, pardonner et bénir.

Prêt à lancer ses feux sur Sodome et Gomorrhe,

L'Eternel hésita, se consultant encore,

Et dit : « Si je trouvais dix justes dans leur sein,

J'adoucirais pour eux mon terrible dessein. »

Jette les yeux sur nous, mon Dieu, parmi la fange,

Tu verras resplendir une noble phalange.

En faveur de tes saints ne venge pas l'affront ;

Les pauvres insensés ne savent ce qu'ils font.

A ce débordement d'impiété sauvage,

Tes fidèles, saisis d'un généreux émoi,

Répondent par l'élan d'un solennel hommage,

Flétrissent l'athéisme et proclament leur foi.

Jamais, sur notre sol, plus belles basiliques

N'ont lancé fièrement leurs flèches vers les cieux ;

Jamais les pèlerins n'ont chanté leurs cantiques,

En foule plus serrée, à l'entour des saints lieux.

De l'Eglise du Christ, ô toi, la fille aînée,

France, à mourir sans Dieu tu n'es pas condamnée !

Non ; tu ne peux avoir une si triste fin,

Et le Ciel te réserve un plus noble destin.

Ma devise obstinée est toujours : Espérance.

O Dieu de Jeanne d'Arc, sauve encore la France !

ALFRED GUILLON père.

Nantes, 25 février 1879.

veau jeté la désolation. Les vagues, foudroyées par le vent, ont anéanti les travaux de réparations entreprises aux digues et aux remblais du chemin de fer; les moutons ont été renversés, les radeaux disloqués; les matériaux de construction et les bateaux chargés de terre ont coulé à fond ou ont été entraînés par le courant. Deux cents mètres de murailles de bondes ont été détruites, et les murailles composées de pilotis ont été courbées complètement par le vent et les vagues en fureur. Il y a 50 nouvelles brèches aux remblais de chemin de fer.

Les ouvriers surpris dans leur travail ont dû se cramponner aux pilotis ou à des tronçons de radeaux pour échapper à la mort des eaux. Jusqu'ici, on n'a constaté aucune perte d'hommes; il faudra voir à l'appel s'il n'y a aucun ouvrier qui manque. Le préfet, M. Dani, a pris des mesures sérieuses: on a envoyé 3 pontons montés par 2 officiers et 36 pontonniers, ainsi que d'autres bateaux de la société de sauvetage pour porter secours aux ouvriers en détresse.

Ce n'est que le soir que l'ouragan s'est calmé. Les malheureux ont été ramenés tout mouillés et grelottants; ils ont tous à déplorer la perte de leurs habits, de leurs provisions de vivres et de leur argent; car les bateaux et radeaux sur lesquels ils travaillaient, et qui ont disparu, leur servaient de demeure. De Szegedin, on entend tonner le canon d'alarme à Vasarhely. Le bruit court que les eaux ont envahi la ville.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LES SÉANCES DU CONSEIL DE RÉVISION A SAUMUR.

Le Conseil de révision du département de Maine-et-Loire, pour l'examen des jeunes gens de la classe de 1878 et des ajournés de 1876 et 1877, tiendra ses séances à la mairie de Saumur les 9 et 12 mai, savoir:

Canton de Saumur (Sud), vendredi 9 mai, à 9 heures.

(Le conseil de révision se rendra ensuite à la maison centrale de Fontevault.)

Canton de Saumur (Nord-Est), le lundi 12 mai, à 9 heures.

Canton de Saumur (Nord-Ouest), le même jour, à 1 heure 1/2.

On sait que la révision des jeunes gens appartenant aux cantons de Vihiers, Doué, Montreuil-Bellay et Gennes a eu lieu au commencement du mois d'avril.

### INTERDICTION DES PROCESSIONS.

L'interdiction des processions dans la ville de Tours a été votée lundi par le Conseil municipal.

Les votes se sont ainsi répartis: 44 pour la suppression des processions, 7 contre, 5 abstentions. Il y avait 27 votants.

### Les Blés américains sur les marchés français.

Il y a quelques jours, un journal, s'efforçant de rassurer les agriculteurs français au sujet de l'envahissement de notre marché par les blés d'Amérique, prétendait que sous peu la fertilité du sol américain serait épuisée et qu'elle aurait besoin d'être activée par des engrais, dont l'acquisition dispendieuse ferait hausser le prix de revient du blé américain et l'empêcherait de continuer à écraser, sur notre marché, notre production en céréales.

Or, un rapport du commissaire autrichien à l'Exposition de Philadelphie constate qu'aux Etats-Unis la moitié du sol arable n'a pas même encore été défrichée, et que la production agricole autant qu'industrielle doit, dans un avenir peu éloigné, y atteindre des proportions capables de lui assurer une exportation qui dominera tous les marchés du monde.

Dans la nuit du 27 au 28 avril, un acte de vandalisme inqualifiable a été commis au cœur même de Châteaubriant.

Le nommé Lefeuve (Jean-Louis), tailleur de pierres et de monuments funèbres en granit, est venu, récemment, se fixer à Châteaubriant. Il a installé ses chantiers route de Béré, non loin de la Trinité. Dans ces chantiers sont exposés des croix en granit, en fonte, montées sur socle en granit, des monuments funèbres. Une main malveillante et grandement coupable, profitant de l'isolement du chantier, a renversé et brisé

en morceaux une croix en fonte montée sur un socle de granit. Cette croix était d'une certaine valeur, et en commettant cet acte brutal, l'auteur a, sans aucun bénéfice pour lui, imposé un lourd sacrifice à Lefeuve.

### Théâtre de Saumur.

MERCREDI 21 mai 1879,  
A 8 h. 1/2 du soir.

## CONCERT SIVORI

Avec le concours de  
M<sup>lles</sup> LOUISE MURER, ALBERTINE LYONNET  
et M. MAURICE VAN GELDER.

Le piano sera tenu par M<sup>lle</sup> Marie HOVENAIT.

### PROGRAMME.

#### PREMIÈRE PARTIE.

1. Trio en ut mineur pour piano, violon et violoncelle, — allegro, andante et scherzo. — (Mendelssohn.)
2. Air des Bijoux, de Faust, chanté par M<sup>lle</sup> LYONNET. (Gounod.)
3. Morceau de concert sur la Lucie, pour violoncelle, exécuté par l'auteur. (VAN GELDER.)
4. a Andante (Hummel); — b Marche de..., piano seul (\*\*\*), — exécutés par M<sup>lle</sup> MURER.
5. Romance de Mignon, chantée par M<sup>lle</sup> LYONNET. (Ambroise Thomas.)
6. Morceau de concert sur Un Ballo in Maschera, pour violon, exécuté par l'auteur. (Sivori.)

#### SECONDE PARTIE.

1. Polonaise pour piano et violoncelle, exécutée par M<sup>lle</sup> MURER et M. VAN GELDER. (Chopin.)
2. a Romance sans paroles; — b Berceuse pour violon, — exécutées par l'auteur. (Sivori.)
3. Sancta Maria, avec accompagnement de violon, orgue et piano, chantée par M<sup>lle</sup> LYONNET. (Faure.)
4. a Caprice; — b Chant du Ruisseau, piano seul, exécutés par M<sup>lle</sup> MURER. (Prudent.)
5. Récitatif, Prière de Moïse d'thème varié, exécutés sur le violon, monté d'une corde, par Sivori. (Paganini.)
6. Chanson vénitienne, chantée par M<sup>lle</sup> LYONNET. (\*\*\*)

Piano à queue de la maison Henri Hertz.

PRIX DES PLACES: Loges de Balcon, Balcon, Fauteuils d'orchestre, 5 fr.; Premières Loges, 4 fr.; Baignoires, 3 fr.; Loge de MM. les Officiers, 3 fr.; Parquet, 2 fr. 25; Parquet militaire, 1 fr. 25; Parterre, 1 fr. 50; Secondes, 1 fr.; Amphithéâtre, 50 cent.

Le bureau de location sera ouvert à partir de lundi prochain, 12 mai.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

### CONSEILS ET RECETTES.

#### RESPECT AUX NIDS D'OISEAUX!

Nous voici en mai, le mois des fleurs et des nids. C'est donc le cas de mettre ces derniers à l'abri des attaques inconscientes dont ils ne sont que trop l'objet, et de montrer par des chiffres quelles pertes cause la destruction d'une nichée à la production nationale.

Un nid d'oiseau contient, en moyenne, cinq œufs ou cinq petits. Chaque petit mange journalièrement cinquante mouches ou autres insectes, et cette consommation dure quatre ou cinq semaines. Prenons une moyenne de 30 jours, et nous trouverons que le nombre des mouches détruites par chaque nichée, dans ces trente jours, est de 7,500.

Or, chaque mouche mange journalièrement, en fleurs, feuilles, etc., une quantité égale à son poids, jusqu'à ce qu'elle ait atteint son maximum de croissance, en trente jours, elle aura mangé une fleur par jour, fleur qui aurait été fruit.

Donc, en trente jours, chaque mouche ayant mangé trente fruits, les 7,500 mouches qu'une nichée d'oiseaux aurait détruites nous feront perdre 225,000 pommes, poires, abricots, pêches, etc.

Voilà le tort qu'on fait en dénichant un nid. On perd 225,000 fruits, et cela vaut la peine qu'on y regarde.

Nous recommandons ce calcul aux parents qui laissent leurs enfants marauder à cette époque. Il y va de leur intérêt particulier, aussi bien que de celui de tout le monde.

### Faits divers.

Sait-on combien il y a eu de demandes adressées au ministre de la justice relativement à la succession de M. Roch? Le total se monte à 568.

Parmi les pétitionnaires on trouve 87 mé-

decins, que le titre de Monsieur de Paris séduisait, ou que poussait le désir d'étudier de près les effets de la mort par la guillotine.

Signalons encore 24 cochers de fiacre aspirants-exécuteurs.

Nous publions plus loin les conditions de la mise en souscription d'obligations des Mines de Diélette.

Les travaux préparatoires ont pleinement confirmé les prévisions des ingénieurs.

Le 27 mars dernier, les ouvriers ont mis à découvert le premier filon-couche de trois mètres et demi d'épaisseur.

La situation géographique des mines de fer de Diélette, à quelques kilomètres de Cherbourg, leur assure des débouchés importants tant en France qu'en Angleterre.

En évaluant l'extraction à 400,000 tonnes seulement par an et en comptant sur un bénéfice minimum de 4 francs par tonne, on arrive à un produit annuel de 400,000 f. Le service de l'intérêt et de l'amortissement des 4,500 obligations exige une annuité de... 38.800

Il restera donc une somme de 361.200 f. à distribuer aux actionnaires, soit 12 0/0.

Les obligations de la Société des Mines de Diélette rapportent 6 1/4 0/0. L'immense bloc de minerai de fer, évalué à 96 millions de tonnes, est, pour les obligataires, le gage le plus solide qu'on puisse désirer.

Les capitaux disponibles ne peuvent donc manquer de faire un accueil empressé à cette affaire éminemment nationale.

### Dernières Nouvelles.

Les impressions qui se manifestent parmi les députés de retour à Paris sont très-peu favorables au maintien du cabinet actuel. Les députés ne se gênent pas pour dire qu'il faut renverser au plus tôt « le ministère des nullités. »

Un grand nombre d'ouvriers maçons qui ont quitté Lyon, par suite de la grève, sont arrivés lundi à Paris.

Le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne, a quitté Paris hier soir pour se rendre à Berlin, afin de prendre part au Reichstag.

### GOVERNEMENT HELLENIQUE

## Emprunt National Extérieur 6 0/0 DE 60 MILLIONS DE FRANCS

Créé en vertu de la loi du 3/15 janvier 1879

Divisé en 120,000 obligations de 500 francs, remboursables au pair en 40 années, par tirages trimestriels, les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet, 1<sup>er</sup> octobre, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1879;

Et produisant un intérêt annuel de 30 francs payable à raison de 7 fr. 50 c. par trimestre.

Le paiement des coupons et le remboursement des obligations sorties seront effectués au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS et dans ses Agences de Marseille, Lyon et Nantes, les 1<sup>er</sup> février, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> novembre.

Prix d'émission: 392 fr. 50 jouissance 1<sup>er</sup> mai 1879

50 » en souscrivant.....	50 »
42.50 à la répartition, du 21 au 24 mai.	42.50
100 le 1 <sup>er</sup> juin.....	100 »
100 le 1 <sup>er</sup> juillet.....	100 »
100 le 1 <sup>er</sup> août, moins le coupon 7.50.	92.50
<b>392.50</b>	<b>Net à verser. 385 »</b>

Au prix d'émission, ces obligations représentent un revenu annuel de 7.64 0/0 l'an, non compris la prime d'amortissement.

Les souscripteurs auront, à toute époque, la faculté de se libérer de l'intégralité des termes à échoir, sous déduction d'un escompte de 4 0/0 l'an, ce qui fait ressortir le prix net de l'obligation libérée à la répartition, à 391 fr. 25.

#### GARANTIES:

Conformément à la loi en date des 3/15 et 4/16 janvier 1879, cet emprunt est garanti spécialement par les revenus provenant de l'impôt du Timbre, lesquels revenus, aux termes de ladite loi, seront versés entre les mains de la BANQUE NATIONALE DE GRÈCE. La même loi stipule que la Banque Nationale fera les fonds nécessaires au service de l'emprunt, 15 jours au moins avant les échéances trimestrielles.

Les revenus du timbre figurent dans le budget des recettes du gouvernement Hellénique (Exercice 1879) pour 6,000,000 de Drachmes ou 5,640,000 francs, tandis que le service de l'emprunt n'exige qu'une annuité de 3,966,300 francs.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE A PARIS

### AU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

Les Jeudi 8 et Vendredi 9 mai 1879

EN FRANCE, aux Agences du Comptoir d'Escompte de Paris, LYON, MARSEILLE ET NANTES;

EN GRÈCE, à la Banque nationale de Grèce et à la Banque hellénique de Crédit général et dans leurs succursales.

Des certificats provisoires au porteur seront délivrés à la répartition contre remise des récépissés de premier versement et seront échangés ultérieurement contre des titres définitifs au porteur timbrés.

Déclaration faite au timbre le 28 avril 1879.

### OBLIGATIONS DES

## MINES DE DIELETTE

Rapportant 24 Fr. par an

Payables par semestre les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet

A partir de ce jour, jusqu'au 17 mai prochain, la Caisse Vivienne délivre:

### LES OBLIGATIONS DES

## MINES DE DIELETTE

à 390 francs

Payables: } 100 fr. en souscrivant.  
} 150 fr. le 1<sup>er</sup> juin 1879.  
} 140 fr. le 1<sup>er</sup> juillet 1879.

Le coupon de 12 francs, échéant le 1<sup>er</sup> juillet prochain, sera reçu en déduction du dernier versement, ce qui réduit le prix de l'obligation à 378 francs, soit un revenu de six et un quart pour cent.

Les demandes sont reçues du 1<sup>er</sup> au 17 mai prochain à la CAISSE VIVIENNE, 45, rue Vivienne, Paris.

**SANTÉ ET ENERGIE A TOUS**  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, phlogose, maux de tête, migraines, surdités, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant; ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castellane, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

Cure N° 79,834: M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.

Vervat, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr., ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVEQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BÜCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>lle</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 65, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co<sup>l</sup> LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

